



Auberchicourt,  
Le 03/07/24

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2024/117

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L.2212-2 § 5 ,

Vu la demande de la Société SBTP de Vendin les bethune concernant des travaux de création d'infrastructure télécom dans la rue de Masny

Vu le danger présenté pour la circulation des piétons et des véhicules,

Considérant que l'intérêt majeur pour la sécurité et la tranquillité justifie pleinement la restriction de circulation des véhicules aux abords des travaux et le stationnement interdit.

### A R R E T E

**ARTICLE 1 :** La circulation sera restreinte dans la rue de la rue de Masny à compter du 15 Juillet 2024, et ce, jusque 60 jours.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit aux abords du chantier

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivie par la loi.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur de Société SBTP ,
- Centre de Secours de Somain,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service communication de la ville.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire  
Marie-Hélène LEROY

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr